



COMMUNIQUE

AM/PB/LAG – _____ Dpt. 2020/S/ *1&U* /DAG
OBJET : Conseil Municipal

André MOLINO, Maire de Septèmes-les-Vallons, informe ses administrés qu'une séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Jeudi 17 décembre 2020 à 18h30
En mairie – Salle du conseil municipal

*Afin de respecter les consignes sanitaires édictées par le gouvernement, destinées à limiter la propagation du COVID-19, **seuls les élus et le personnel administratif seront admis dans la salle. Aucun public ne pourra être accueilli.** Néanmoins, le caractère public de cette réunion sera satisfait par la retransmission des débats de manière électronique.*

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du jeudi 15 octobre 2020.

1. **FINANCES COMMUNALES** : Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2020 – 3^{ème} répartition.
2. **FINANCES COMMUNALES** : Attribution d'avance sur subventions à certaines associations et établissement public – Exercice budgétaire 2021.
3. **FINANCES COMMUNALES** : Annulation des loyers du commerce fermé pour cause de crise sanitaire.
4. **FINANCES COMMUNALES** : Autorisation d'émission d'écritures de régularisation par la Commune au profit de la Régie Jeunesse.
5. **FINANCES COMMUNALES** : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de gestion de la compétence éclairage public entre la Métropole-Aix-Marseille-Provence et la commune de Septèmes-les-Vallons.
6. **FINANCES COMMUNALES** : Approbation du choix du délégataire de service public de la fourrière automobile.
7. **CONSEIL MUNICIPAL** : Modification du règlement intérieur de la mandature 2020-2026.
8. **CONSEIL MUNICIPAL** : Composition des huit commissions municipales permanentes
9. **CONSEIL MUNICIPAL** : Honorariat de Yvette TEISSEIRE, Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Honoré LAMBERT et Philippe NERCY.
10. **JEUNESSE** : Approbation des tranches de quotient familial et des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 pour les activités de l'Espace Jeunes Septèmes municipal.
11. **ACTION SOCIALE** : Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2020.
12. **CULTURE** : Adhésion de la ville de Septèmes-les-Vallons à la Fédération Française des Collectivités territoriales pour la Culture (FFCC).
13. **PATRIMOINE COMMUNAL** : Convention de servitudes entre la Commune et ENEDIS au lieu-dit Haute Bédoule Est - parcelle cadastrée section AE n° 14.
14. **PATRIMOINE COMMUNAL** : Acquisition par la Commune des parcelles sises en centre-ville cadastrées section AP n° 61 et 148.

.../...

15. **PATRIMOINE COMMUNAL** : Acquisition par la Commune d'un appartement situé au Collines bâtiment H - Parcelles cadastrées section AP n° 51, 53 à 57, 59 à 63, 65 et 66.
16. **PATRIMOINE COMMUNAL** : Acquisition par la Commune d'un local au sein du cabinet médical sis 38 chemin de la Bédoule - Parcelle cadastrée section BC n° 28.
17. **PATRIMOINE COMMUNAL** : Acquisition par la Commune d'un local commercial et d'un appartement situés 247 avenue du 8 mai 1945 - Parcelles cadastrées section AO n° 88, 209 et 210.
18. **PATRIMOINE COMMUNAL** : Acquisition par la Commune de deux maisons d'habitation sises 20 et 20 bis avenue du 8 mai 1945 - Parcelles cadastrées section AZ n° 178 et 179.
19. **ENVIRONNEMENT** : Signature d'une convention-cadre avec SNCF Réseau relative au foncier nu lui appartenant et non utilisé.
20. **AGRICULTURE** : Création d'un Plan Alimentaire Territorial Septémois s'inscrivant dans le Projet Alimentaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pays d'Arles.
21. **ENVIRONNEMENT – ECONOMIES D'ENERGIE ET TRANSITION ECOLOGIQUE** : Rénovation thermique des bâtiments dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « SEQUOIA » / Programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).
22. **COOPERATION INTERCOMMUNALE** : Convention entre la commune de Septèmes-les-Vallons et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPO – Data Protection Officer).

MOTION de soutien aux populations de la République d'Artsakh (Haut-Karabakh) et au respect du droit des peuples à l'autodétermination.

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.